



6 décembre 2016

LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

Depuis la loi Administration Territoriale (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'impose aux communes de plus de 3 500 habitants dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités, ce document est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville et de préparer le budget primitif.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi «NOTRe», publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

Le contenu exact du ROB a été précisé par plusieurs décrets publiés en juin 2016. Le ROB n'est pas seulement un document interne : il doit être transmis au préfet de département et au président de l'EPCI dont la commune est membre, et également être publié. Désormais, le débat doit, non seulement, avoir lieu, mais les conseillers doivent, en outre, en prendre acte par une délibération spécifique.

Ce débat doit en effet permettre au conseil municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes d'envergure. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer sur l'évolution financière de la collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement.

Le budget primitif 2017 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population, tout en intégrant les contraintes liées au contexte économique difficile et aux orientations définies au niveau national dans le cadre de la Loi de Finances pour 2017, ainsi, également, que la situation financière locale.

La présente note a donc pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la prochaine séance du Conseil municipal qui donnera lieu à ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Il y a enfin lieu d'indiquer qu'il est envisagé de voter le budget primitif le 9 février 2017.



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

13 décembre 2016

INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) devenu Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2017 qui est aujourd'hui présenté à l'Assemblée délibérante porte la marque d'un contexte extrêmement préoccupant pour les finances publiques locales.

Le vote du budget 2017 sera pour tous conseils municipaux de France le budget de la mi-mandat : l'heure d'un premier coup d'oeil attentif dans le rétroviseur, mais également le moment pertinent pour projeter un regard jusqu'au terme du mandat, au-delà de l'exercice annuel. A cette fin, le programme prévisionnel d'investissement (PPI) 2017-2020 sera présenté à l'occasion du vote du budget prévisionnel de la Ville prévu le 9 février prochain.

Ce budget intervient également au moment où la réduction drastique des dotations annoncée par M. VALLS le 8 avril 2014, au lendemain de leur élection, parvient à son apogée : 11,5 milliards d'euros de DGF en moins en 2017 par rapport à 2013, dont 6,02 pour le seul bloc communal.

Enfin, ce budget 2017 est marqué du sceau de la précarité : chacun sait désormais qu'une fois les budgets votés, un nouveau Président de la République sera élu, pouvant décider de revoir à nouveau en profondeur les finances locales.

Dans cette période historique extrêmement préoccupante pour les services publics locaux, les élus tarnosiens réaffirment le fil rouge de leur action : ***maintenir le plus haut niveau de service possible malgré l'austérité imposée aux collectivités.***



SOMMAIRE

- I- Le contexte national**
- II- Les conséquences pour Tarnos**
- III- Au-delà de la DGF, d'autres charges imposées poussent les finances de la Ville vers le rouge à très court terme**
- IV- Résister à l'austérité, rétablir notre CAF afin de préserver les grandes orientations municipales**
- V- Situer Tarnos parmi les autres collectivités**
- VI- Premiers éléments sur le budget 2017**
- VII- Le budget dédié à la masse salariale**
- VIII- La structure de la dette**
- IX- Les engagements pluriannuels**
- X- L'épargne**
- XI- La fiscalité**

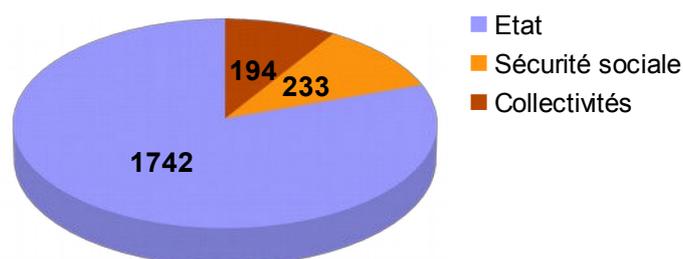


I- LE CONTEXTE NATIONAL

Toutes administrations confondues, la dette publique atteignait 2 170 milliards d'euros au 30 juin 2016.

La dette cumulée des collectivités locales et de leurs établissements publics en représente 194 milliards d'euros, soit 8,9% de l'ensemble de la dette publique.

Dette publique 2 170 milliards au 30 juin 2016



Aujourd'hui présentée comme la conséquence d'une dépense publique mal maîtrisée, cette dette est avant tout une crise des recettes publiques : le résultat de très importantes exonérations décidées depuis plus de 20 ans au nom de la compétitivité des entreprises et de l'allègement généralisé du coût du travail.

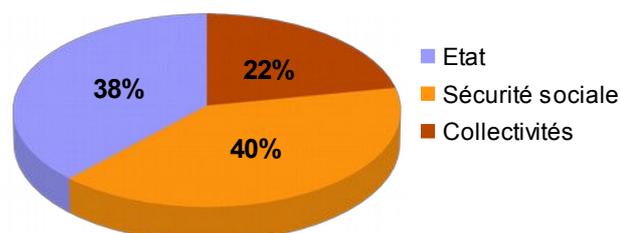
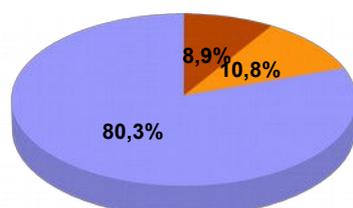
L'effet conjugué des exonérations décidées dans le cadre du Pacte de Responsabilité et des crédits d'impôts prévus par la montée en puissance du CICE devrait représenter un total des aides aux entreprises estimé à **41 milliards en 2017**.

Pour autant, ces choix font-ils la preuve de leur efficacité ? Les études réalisées récemment sur l'impact de ces mesures, évoquent à horizon 2018, et compte tenu des effets du financement de ces mesures, un gain net de 290 000 emplois (avec une fourchette allant de 190 000 à 420 000 selon la conjoncture) et un effet nul sur le PIB.

Inversement et pour financer ces importantes mesures, les administrations sont contraintes de diminuer drastiquement leurs dépenses : à hauteur **50 milliards d'euros d'ici 2017**, dont 11 milliards pour les collectivités.

Répartition de la contribution

Rappel répartition dette





Cette contribution s'exerce via la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités.

En tenant compte d'une première baisse de 1,5 milliard décidée antérieurement et appliquée en 2014, entre **2013 et 2017, ces décisions conduisent à une baisse de 12,5 milliards la DGF nationale**, contribution répartie entre niveaux de collectivité au prorata de leur poids financier respectif.

Enfin, lors du Congrès des Maires le 1^{er} juin 2016, le Président de la République annonçait une division par deux de la contribution 2017 des communes et intercommunalités au redressement des finances publiques.



Contribution annuelle 2017, en milliards d'euros, avant et après décisions 2016

Cette sévère baisse des dotations n'est pas sans impacts sur l'action des collectivités.

- la baisse de l'investissement public local. Celui-ci a chuté de 15 % sur 2014 et 2015, et même de 22 % pour les seules communes. Même si 2016 pourrait marquer chez ces dernières une légère reprise (+3%), les conséquences négatives dépassent même le seul domaine public local, puisque les CT représentent 70 % de l'investissement public en France et 25 à 30 % des commandes du secteur du BTP.

Nous constaterons très rapidement l'impact de ces politiques sur l'entretien du patrimoine (routes, bâtiments, réseaux)...

- un endettement des collectivités en hausse : +2,9 % en 2015 et vraisemblablement +1,5 % en 2016

- une augmentation de la fiscalité locale. Sur 2015 et 2016 (soit les deux premiers budgets que les élus 2014-2020 aient eu à adopter), la hausse des taux peut être estimée à 2,6 %. Il est vraisemblable que, une fois pleinement constaté par les communes l'impact des mesures gouvernementales, cette hausse sera plus conséquente en 2017.

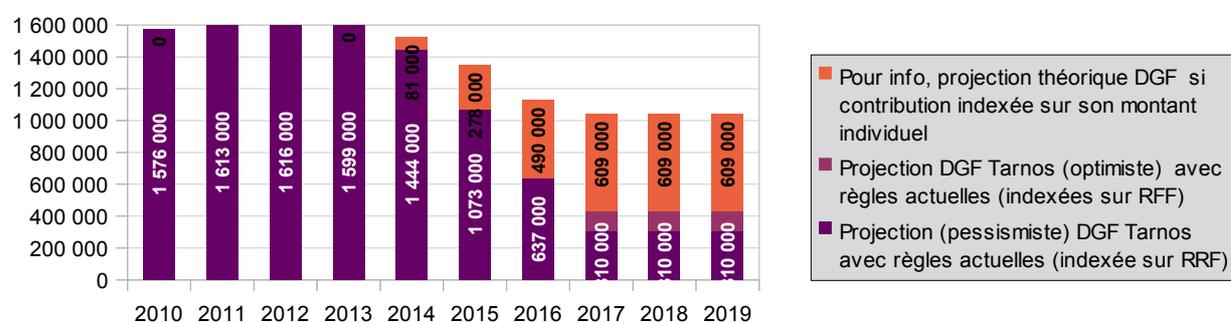


II- LES CONSÉQUENCES POUR TARNOS DE CETTE BAISSÉ DES DOTATIONS

En 2017, le montant de la Dotation Globale de fonctionnement perçue par notre Ville va continuer à s'effondrer. Cette retenue, chiffrée à 155 000 € en 2014 (Pacte de Confiance et de Responsabilité), atteint en cumulé 526 000 € en 2015 et 962 000 € en 2016.

Si l'annonce du Président de la République pouvait laisser entrevoir un certain répit, les modes de répartition actuellement en discussion au Parlement dans le cadre de la LF 2017, laissent penser que la nouvelle ponction (qui dépendra du chiffre population que l'INSEE communiquera dans les prochains jours) pourrait s'établir entre 210 000 € et 330 000 €. Soit une DGF 2017 estimée entre 310 000 € et 430 000 €, soit une **baisse annuelle de 1 170 000 € à 1 290 000 € entre 2013 et 2017**.

A ce jour, il est désormais "acquis" que ces prélèvements seront, au mieux, conservés en 2018 et 2019, au pire encore amplifiés, notamment suite à la présidentielle.



Sans inversion de la tendance, la ponction cumulée sur l'ensemble du mandat en cours (budgets 2014 à 2019) peut, dans la meilleure des hypothèses, être estimée à environ **5,25 millions d'euros**. Dans la pire des hypothèses, elle s'élèverait à **5,61 millions d'euros**.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
DGF	1 599 000	1 444 000	1 073 000	637 000	430 000	430 000	430 000
ponction supplémentaire annuelle / n-1		155 000	371 000	434 000	207 000	0	0
Ponction annuelle totale / 2013	0	155 000	526 000	962 000	1 170 000	1 170 000	1 170 000
ponction cumulée depuis 2013	0	155 000	781 000	1 743 000	2 913 000	4 083 000	5 253 000

Sommes en €. A partir de 2017 : estimations.

A titre de comparaison, cette somme de **5,25 millions** équivaut approximativement à près de **5 km** de voiries larges entièrement refaites avec enfouissement des réseaux et mise en place d'un éclairage public, ou à près de **25 km** de simple réfection de bande de roulement, ou encore à plus de **25** emplois sur l'ensemble de la période.

Notre ville disposant de services publics développés, elle est particulièrement pénalisée par



le mode de calcul de sa contribution. Ainsi, alors qu'au niveau national la dotation forfaitaire baissera de 37%, celle de Tarnos chutera de 79%.

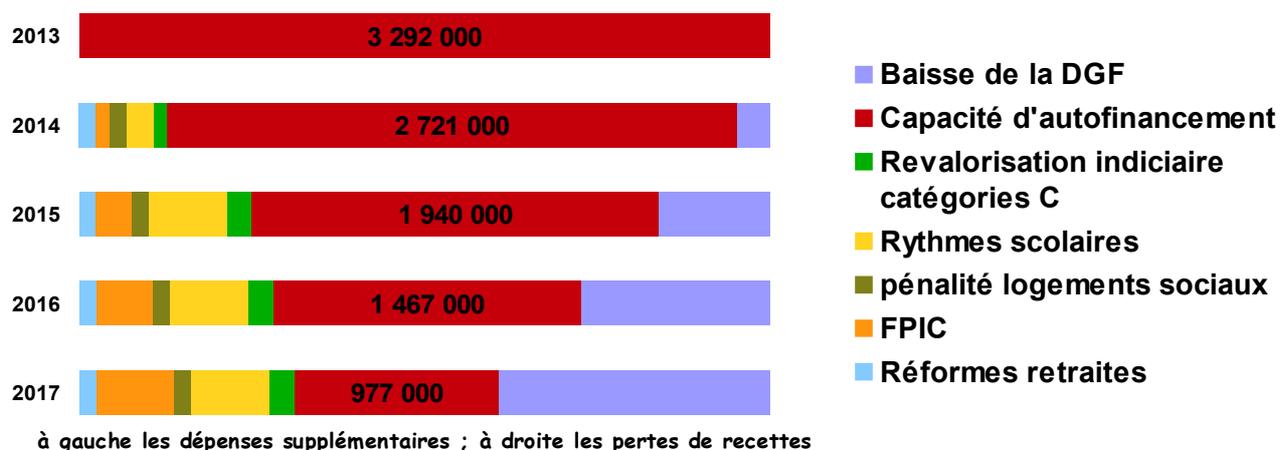
III- AU-DELÀ DE LA DGF, D'AUTRES CHARGES IMPOSÉES POUSSENT LES FINANCES DE LA VILLE VERS LE ROUGE À TRÈS COURT TERME

Cette sévère baisse des dotations intervient à une période où d'autres dépenses, et non des moindres, ont été mises à la charge des collectivités locales et en premier lieu du bloc communal :

- réforme des rythmes scolaires (coût : 370 000 €)
- réévaluation des grilles indiciaires des agents de catégories C en deux étapes, en 2014 et en 2015 (115 000 €/an)
- réforme des retraites de 2010, amplifiée en 2012 (surcoût annuel de la ville par rapport à 2011 : 180 000 €)
- augmentation des cotisations employeurs à la CNRACL, pénalité sur le nombre de logements sociaux manquants pour atteindre le seuil de 25% (53 000 € en 2016)
- montée en puissance du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (431 000 € en 2016)

L'impact cumulé entre 2013 et 2017 de l'ensemble de ces mesures avait été estimé supérieur à un million d'euros.

Rappel de l'impact de ces mesures sur notre CAF (toutes choses égales par ailleurs) :



Parallèlement, l'effort annuel (en investissement) prévu par l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), autre charge mise à la charge de la collectivité sans aucun accompagnement financier l'État, sera, lui supérieur à 100 000 € jusqu'en 2022.

Pour Tarnos, cette perte financière (baisse de DGF + charges nouvelles) approche les 2,5 millions d'euros annuels. **Leur compensation par la seule fiscalité locale équivaldrait à une augmentation des taux d'impôts TH et TFB supérieure à 30% (soit 360 € par ménage).**

A ce jour, la municipalité tarnosienne continue de refuser à se résoudre à ce choix, souhaitant en cela rester fidèle à ses engagements de campagne.



Enfin, il est rappelé que le passage en TPU de la Communauté de Communes du Seignanx en 2010 s'est traduit par une perte annuelle de recettes pour Tarnos de 785 000 € soit 4 710 000 € au total.

IV- RESISTER A L'AUSTERITE, RETABLIR NOTRE CAF AFIN DE PRESERVER LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES

Prenant pleinement conscience que ce contexte portait en lui de graves menaces sur ses services publics, la collectivité s'est attachée à faire grandir la mobilisation citoyenne pour résister à ces choix d'austérité et pour contribuer à inverser les mesures prises nationalement. Les actions récentes ou en cours le montrent : délibération adoptée le 18 décembre 2014, banderole apposée sur l'Hôtel de Ville et appelant à la mobilisation, rassemblements citoyens les 7 février puis le 19 septembre à l'appel de l'AMF,...



Ces exigences se sont notamment inscrites dans la mobilisation initiée par l'Association des Maires de France, caractérisée par des actions sur tout le territoire à l'automne 2015, et qui a contraint, in fine, le Président de la République à annoncer en juin dernier un assouplissement de la baisse des dotations.

Pour autant, cet allègement ne modifie que marginalement les grandes tendances.

Tout, dans la situation, pousse les collectivités à augmenter les taux d'impôts afin de pouvoir faire face à cette crise sans précédent des finances locales.

Pour éviter cette extrémité, pour tenter également de conserver quelques marges capables de financer ses nouveaux projets, la municipalité tarnosienne s'est donc résolue, dès fin 2014 et durant toute l'année 2015, à prendre des mesures difficiles.

Durant cette séquence inaugurée par la baisse des indemnités des élus, aucun secteur n'a été épargné, même si les choix effectués ont consisté, dans chaque domaine, à préserver les actions qui constituaient le coeur des orientations municipales pour se concentrer sur d'autres estimées moins précieuses à ces orientations.

A ce jour, ces décisions (en recettes nouvelles ou en économies) permettent de dégager une marge de manoeuvre de 840 000 € qui devrait dépasser en année pleine (2018) le million d'euros.

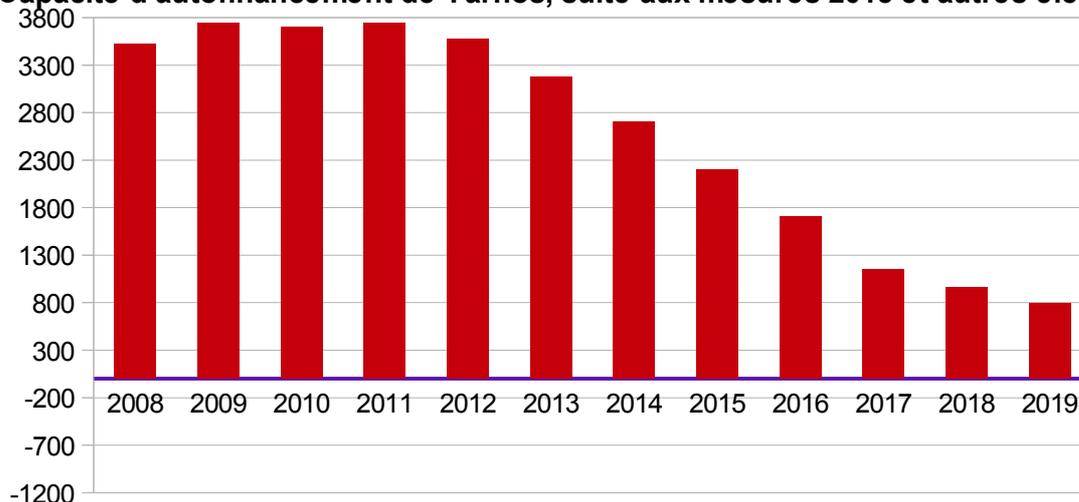
Il convient de noter qu'au-delà de l'effet "mécanique" de ces mesures, les efforts entrepris pour contenir la hausse des dépenses de personnel portent également leurs fruits, environ à hauteur de 130 000 € pour 2016.



Enfin, nous enregistrons une très importante augmentation des bases de TFB (160 000 € de produit annuel) notifiée à la Ville en décembre 2015 sous forme de rôles complémentaires.

L'ensemble de ces mesures (décisions 2015, maîtrise des dépenses de personnel, hausse des bases de TFB) permettent aujourd'hui d'imaginer que la capacité d'autofinancement de notre ville restera positive jusqu'en 2020.

Capacité d'autofinancement de Tarnos, suite aux mesures 2015 et autres éléments nouveaux



Pour autant, il convient de relever le caractère très aléatoire de cette prospective, notamment à la veille de l'élection d'un nouveau Président de la République qui pourrait décider d'un nouveau train de mesures austéritaires pour les collectivités.

Mais surtout, si notre épargne brute (Capacité d'Autofinancement) reste positive sur les prochaines années, notre **épargne nette** (c'est-à-dire ce qui nous reste d'épargne une fois l'annuité de l'emprunt remboursée) pourrait devenir négative dès 2017.

V- SITUER TARNOS PARMIS LES AUTRES COLLECTIVITÉS.

A ce jour, notre ville continue à disposer de précieux atouts :

1- une gestion qualifiée de très saine par les contrôles de 2008 et 2012 de la Chambre Régionale des Comptes, avis confirmé lors du dernier contrôle dont le rapport d'observations définitives est parvenu en mai 2016

2- un endettement limité (718 €/habitant, contre 944 € en moyenne pour les autres villes de même strate)

3- une capacité de désendettement encore contenue à 3,43 années en 2015 (contre 5,84 années en moyenne pour les villes comparables),

Cependant il convient de relever que notre structure financière constitue un important handicap dans le contexte actuel.

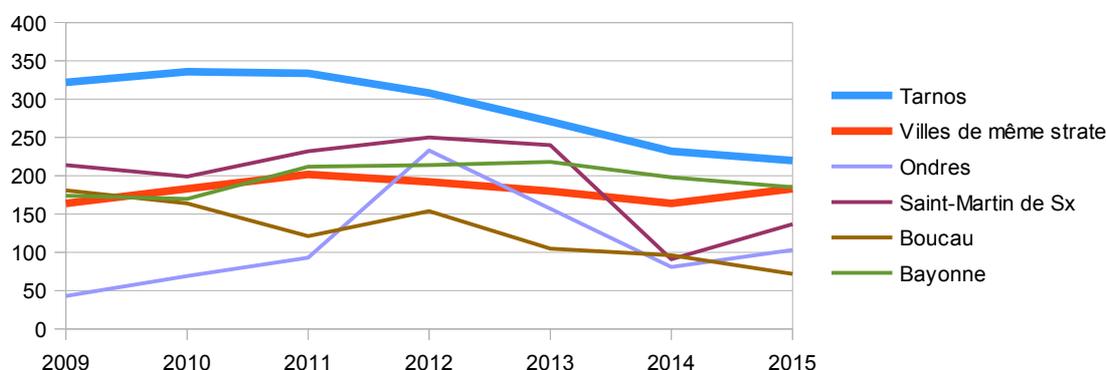
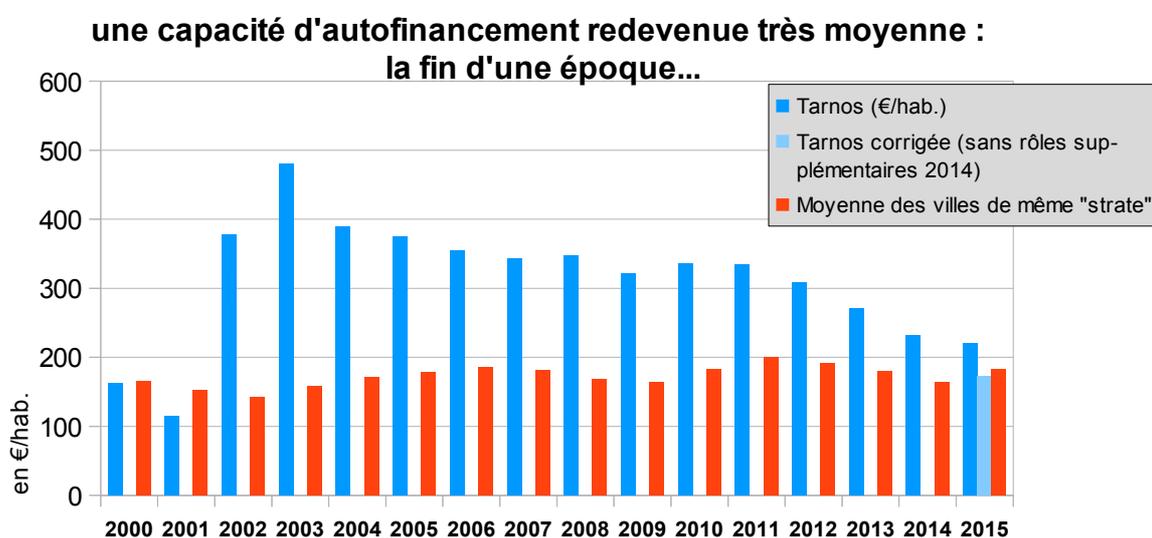


Ainsi, le profil financier de notre ville est le fruit de son histoire singulière, d'une ville industrielle et populaire, sachant favoriser le développement économique, et riche de services publics fournis développés par les équipes municipales successives.

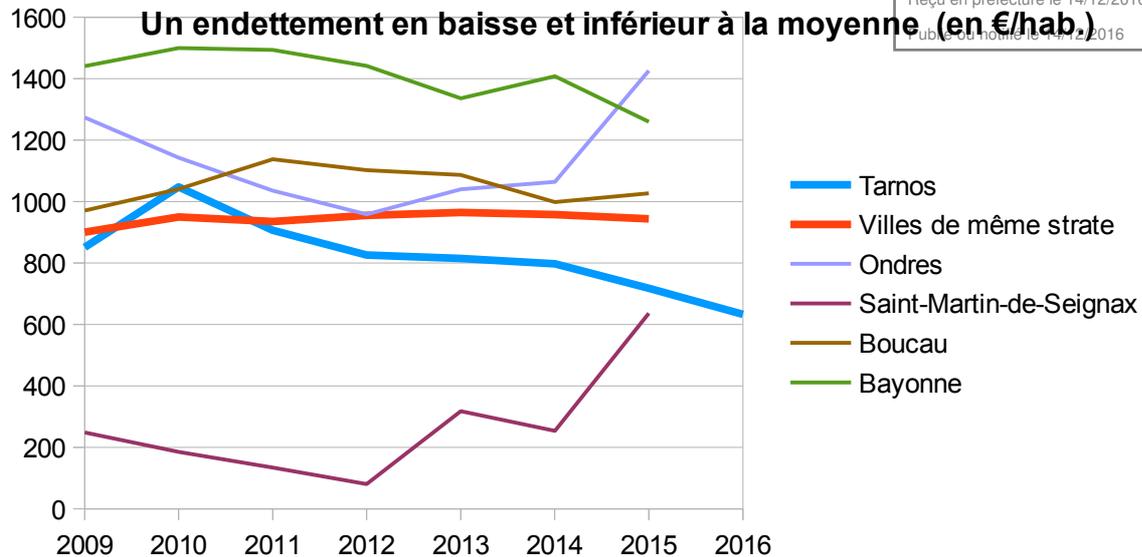
Cette histoire, ces choix ont façonné un profil financier : des recettes longtemps dynamiques et relativement abondantes (grâce à la taxe professionnelle notamment), des dépenses supérieures à la moyenne, utiles à développer les services rendus aux habitants.

Ce profil en fait le cœur de cible de toutes les décisions prises ces dernières années. Ce profil amplifie l'impact de chacune de ces décisions.

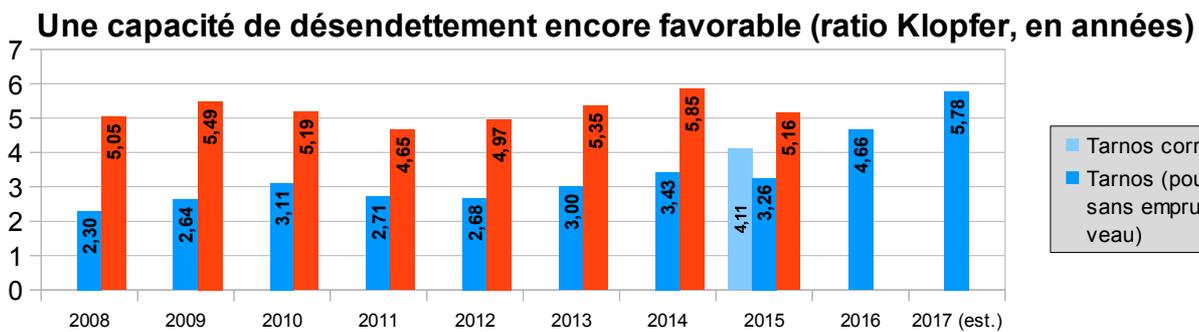
La dégradation structurelle de nos finances est donc globalement plus rapide que pour les autres collectivités et notre capacité d'autofinancement, longtemps supérieure à la moyenne, converge rapidement vers la moyenne des villes de même strate et pourrait même y être inférieure en 2016.



CAF 2009-2014. Chiffres issus des comptes administratifs. Source : "les comptes des communes", site du ministère de l'Economie et des Finances). Chiffres 2015 non disponibles à ce jour.



Il convient de remarquer que, contrairement à la tendance nationale et aux villes voisines, notre ville a su progressivement et régulièrement se désendetter depuis 2010, ce qui constitue, comparé à d'autres communes, un précieux atout pour affronter les années à venir.



Notre capacité de désendettement synthétise les tendances révélées par les diagrammes précédents. Notre désendettement ne parvient pas à juguler la chute de notre CAF et notre ratio Klopfer subit une forte hausse, tout en restant, pour l'instant, assez éloigné des seuils d'alertes.



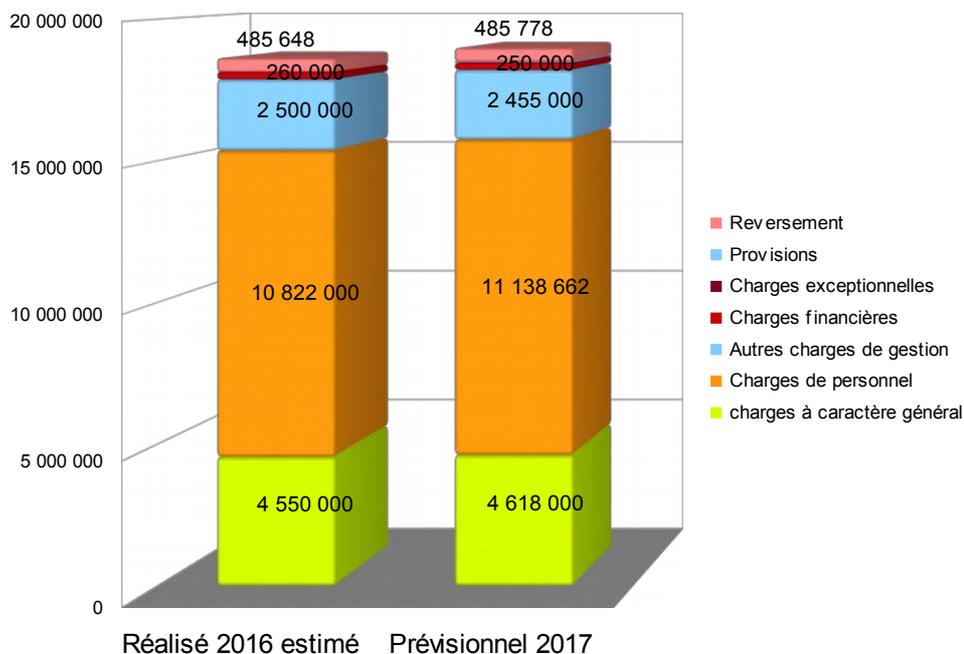
VI- PREMIERS ELEMENTS SUR LE BUDGET 2017

Section de fonctionnement

Dépenses réelles :

2016 estimé : 18 621 648 €

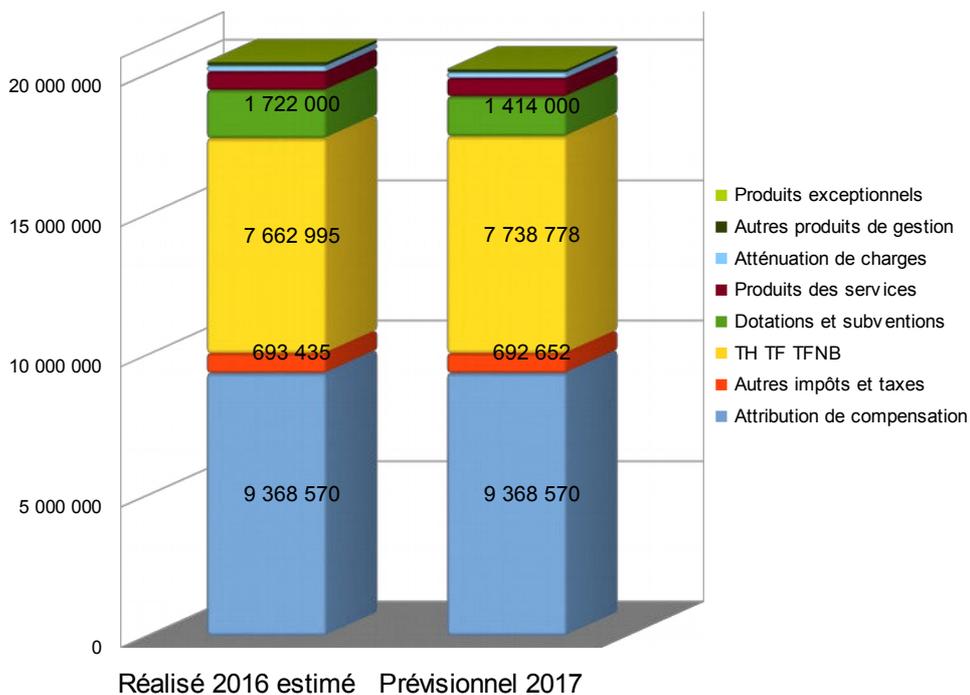
2017 estimé : 18 983 440 €



Recettes réelles :

2016 estimé : 20 457 000 €

2017 estimé : 20 193 000 €





Pour la seconde année consécutive les recettes de fonctionnement 2017 seront en baisse principalement sous l'effet de la baisse de la DGF.

L'excédent de fonctionnement 2016 affecté au budget 2017 peut être estimé à 1 250 000 €.

Section de fonctionnement 2017 :

▲ en recette :

Décisions municipales :

- volonté de maintenir les taux de fiscalité stables
- TLPE : actualisation des tarifs, avec notamment la taxation des enseignes qui devrait générer une nouvelle recette estimée à 50 000 €.

Décisions issues de la loi de finance :

- revalorisation des valeurs locatives limitée à 0,4 % en 2017
- la contribution du bloc communal au redressement des finances publiques est réduite de moitié
- nouveau report de la réforme de la DGF initialement annoncée pour 2016

▲ en dépense :

- les dépenses de personnel 2016 sont en diminution par rapport à celles de 2015 (- 133 820 €), et un delta de - 466 200 € est à noter entre le prévisionnel 2016 et le réalisé 2016.
- maintien de l'enveloppe subventions aux associations
- stabilité de la contribution de la commune au FPIC
- baisse du remboursement des intérêts de la dette

Section d'investissement 2017

▲ en dépense :

En 2017, la commune va procéder au remboursement du capital de la dette à hauteur de : 1 325 000 €.

Des arbitrages devront être réalisés lors du vote du budget, mais certains programmes ont déjà fait l'objet d'engagements :

- le portage financier auprès de l'EPFL pour des acquisitions foncières : 620 000 €
- la réhabilitation du centre technique (maîtrise d'oeuvre et début des travaux) : 2 213 000 €
- le programme d'accessibilité des bâtiments communaux (1ère année des travaux) pour un montant de 132 480 € et également la mise en accessibilité des arrêts de bus 60 000 €
- le projet d'aménagement urbain de la place Viro (programme Héphaïstos) : 422 000 €
- la participation de la commune à la construction du FJTT (2° acompte et solde) : 75 000 €



- la participation au BHNS (1^o acompte) : 250 000 €
- la participation pour la voirie et les réseaux Dauphins : 260 000 €
- les démolitions des maisons Lavigne et Lagarde : 239 000 €
- les travaux d'extension et de réhabilitation du cimetière : 75 000 €

D'autre part, la ville doit également faire face à des dépenses d'entretien du patrimoine (voirie, réseaux, bâtiments...), ces dépenses peuvent être estimées aux alentours de 500 000 €.

▲ **en recette :**

En 2017, la commune devrait procéder à certaines **opérations de cession foncière** :

- cession au COL en vue de la réalisation du programme Héphaïstos : 1 202 772 €
- cession de la propriété « Graciet » : 295 000 €
- cession de l'ancien local « Cetraid » : 220 000 €
- cession d'une partie de la parcelle « Locam's » : 224 400 €

Pour les 2 dernières cessions indiquées ci-dessus, les signatures des actes vont intervenir dans le courant du mois de décembre 2016.

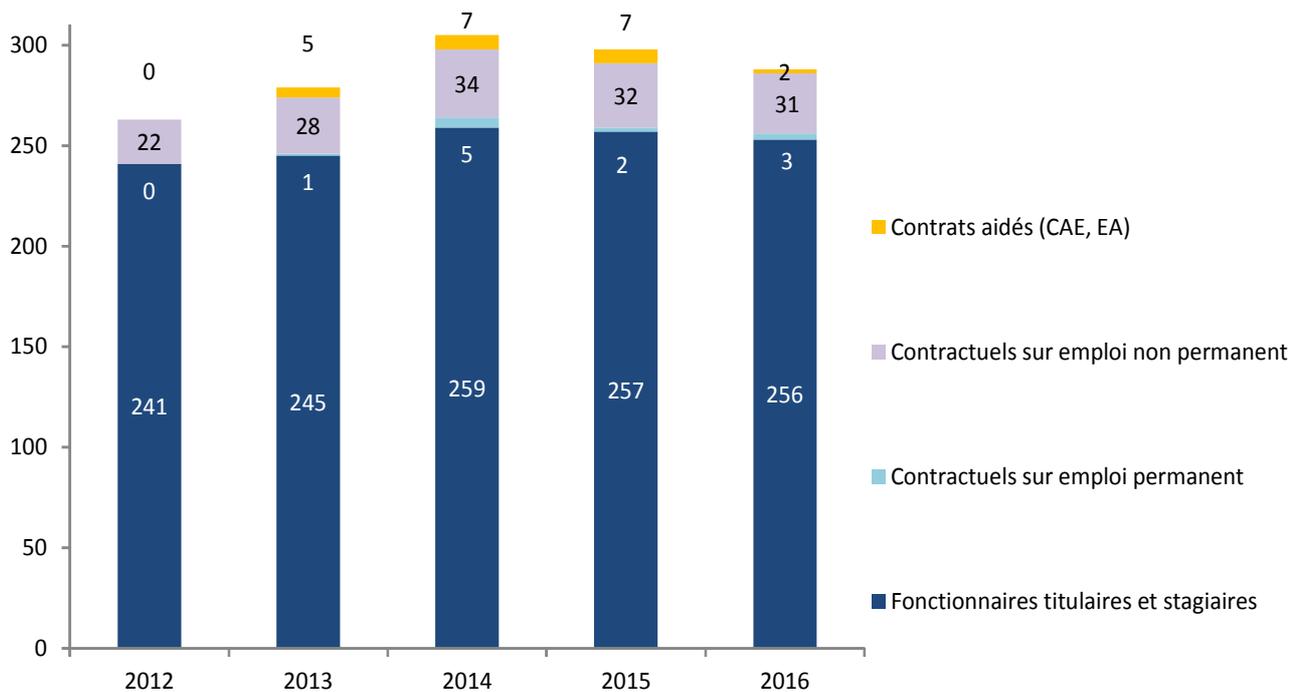


VII-LE BUDGET DEDIE A LA MASSE SALARIALE

▲ *Présentation de la structure des effectifs, des conditions de travail et de la politique sociale en faveur des agents*

Plus de 86 % des agents sont des titulaires ou stagiaires de la Fonction Publique Territoriale. Une répartition statutaire qui reste stable depuis 2012.

Evolution des effectifs et de la répartition statutaire 2012 - 2016 (au 31/12 N)



Au 01/01/17 :

- 256 fonctionnaires titulaires et stagiaires
 - 244 à temps complet
 - 12 à temps non complet (8,38 ETP)
- 3 agents contractuels sur emploi permanent (poste vacant)
- 2 agents en contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE)
- 31 agents contractuels sur emploi non permanent (12,69 ETP)
- 2 agents en rémunération accessoire

☐ **Soit 294 agents en position d'activité au 01/01/17**

A noter :

6 agents en disponibilité :

- 3 en disponibilité pour convenances personnelles
- 3 en disponibilité de droit

Le temps de travail effectif annuel des agents municipaux de la Ville de TARNOS est de 1 529,5 heures sur la base de 35 h hebdomadaire.



La Ville participe à hauteur d'environ 42 000 € au titre des prestations sociales versées directement aux agents (allocation rentrée scolaire, primes divers, garde d'enfants, participation aux repas...). De même la Ville, dans le cadre de la garantie maintien du salaire des agents, participe financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 60 000 € annuel.

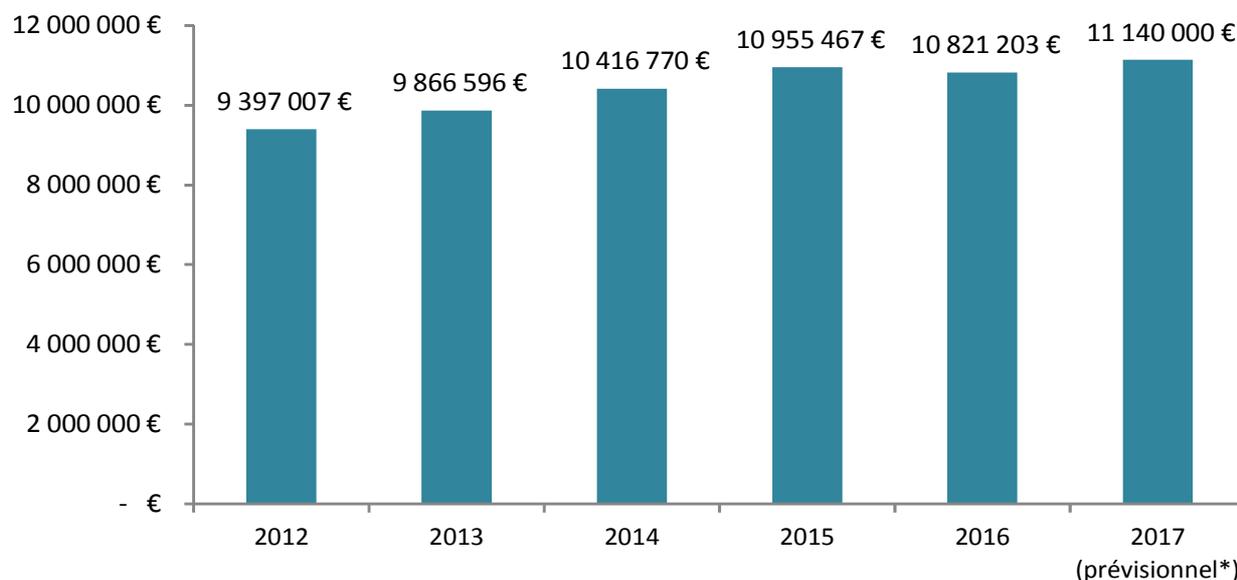
▲ *Le budget dédié aux moyens humains*

En 2016, la masse salariale représenterait environ 58 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Un poste de dépense qui reste important mais qui s'explique par la diversité des services municipaux proposés à la population (médiathèque, école de musique, animations sportives et jeunesse, structures petite enfance...).

Au delà de la création de service et de structures ces dernières années qui ont découlé d'une volonté municipale et qui ont vocation à enrichir l'offre de service public local, d'autres facteurs externes et contraints à la Collectivité ont fortement impacté la masse salariale (hausse des taux de cotisations employeur, rythmes scolaires, réformes successives catégorielles ...).

Evolution des dépenses de personnel 2012 -2017



* 2017 : masse salariale "incompressible" (sans prise en compte des arbitrages)

L'année 2016 est marquée par une diminution (- 133 820 €) des dépenses de personnel par rapport à 2015. De même, il est à noter un delta de – 466 200 € entre le budget voté pour l'année 2016 et le réalisé. Plusieurs éléments expliquent en partie ces données :

- Des actions volontaristes émanant de la Municipalité
 - des remplacements différés des départs d'agents de la Collectivité (retraite et mutation) depuis 2015



- la poursuite de la réduction des moyens dédiés à la saison depuis 2014
 La réflexion engagée depuis 2014 a permis de passer de 285 000 € en 2014 à 192 500 € en 2016 avec une problématique supplémentaire en 2016 liée à la réduction quasi de moitié du temps de mise à disposition des CRS sur les plages. La réflexion qui consistait à se concentrer en priorité aux besoins spécifiquement liés aux plages et l'activité saisonnière se poursuivra en 2017.

- la diminution et la rationalisation des dépenses liées aux remplacements
 Le budget consacré aux remplacements en 2016 s'élève à 220 340 €, contre 300 000 € en 2015 et 400 000 € en 2014. Les remplacements d'agents absents se font désormais au cas par cas et en concertation avec les services et au regard des nécessités de service. Les remplacements ne sont plus effectués de manière systématique dès le 1er jour d'absence.

□ Des facteurs "imprévisibles" qui ont contribué mécaniquement à réduire les dépenses de personnel sur l'année 2016 au regard du prévisionnel

- des vacances de poste sur une partie de l'année le temps d'effectuer les recrutements (coordonnateur petite enfance catégorie A et gestionnaire restauration collective et entretien des locaux catégorie B)
- un mouvement de grève d'ampleur sur l'année 2016 (au niveau national – Loi Travail) qui compte tenu le suivi important de ce mouvement par les agents a impliqué des retenues de salaire pour grève en conséquence
- un nombre important d'agents qui ont eu une période de rémunération à 1/2 traitement (liée aux droits statutaires des congés maladie) dans l'année 2016 et qui a pour effet mécanique de baisser les rémunérations versées. Il est précisé cependant que par le biais de la prévoyance (assurance garantie maintien de salaire), ces agents ont perçu l'intégralité de leur salaire avec le maintien de leur régime indemnitaire (par la Collectivité).
- L'absence de paiement de cotisations rétroactives au titre de validation de services de non titulaires

L'année 2017 sera marquée par d'importantes réformes statutaires (parcours professionnels carrières et rémunérations - « PPCR », régime indemnitaire lié aux fonctions, aux sujétions à l'expertise et à l'engagement professionnel – « RIFSEEP ») avec un impact financier significatif entre 2016 et 2020. La totalité des agents (toutes catégories hiérarchiques) sera concerné en 2017 par des grandes mesures statutaires (revalorisations indiciaires, transfert primes/points, avancement d'échelon à la cadence unique, restructuration totale des carrières...).

De plus, une deuxième augmentation du point d'indice (+ 0,6 %) est prévue au 1er février 2017.

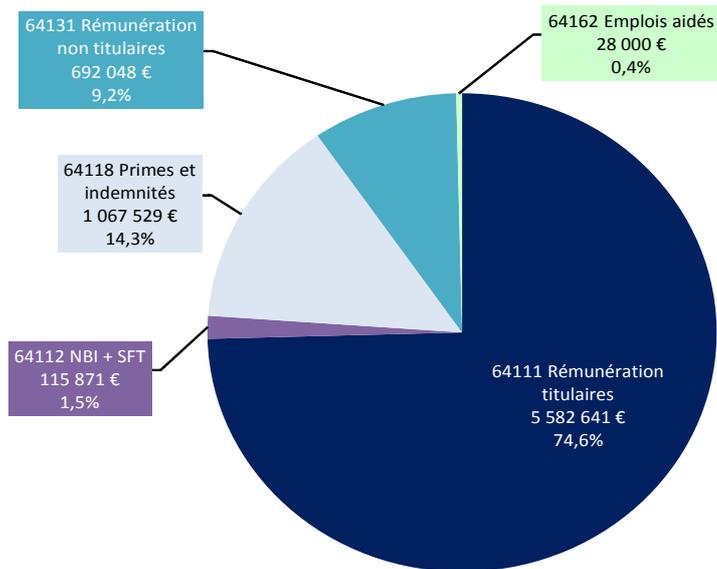
Concernant les effectifs, 6 agents titulaires rempliront les conditions pour partir à la retraite en 2017. A noter enfin, que sont pris en compte en année pleine dans l'effectif des titulaires, 3 des agents qui étaient auparavant en contrat emploi d'avenir jusqu'en septembre 2016.



Focus sur...

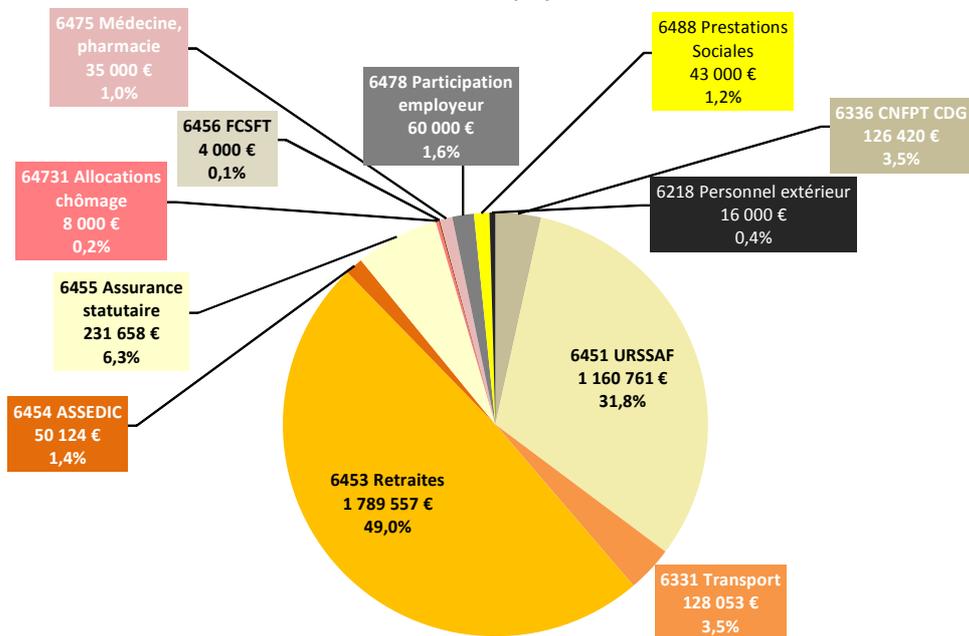
La structuration des dépenses de personnel 2017 (incompressible)

DEPENSES DE PERSONNEL 2017
Rémunérations



Total Rémunérations
7 471 002 €

DEPENSES DE PERSONNEL 2017
Cotisations employeurs



Total Cotisations employeurs
3 645 091 €



VIII-LA STRUCTURE DE LA DETTE

L'encours de la dette du budget principal au 01/01/2017 sera de 7 966 000 €. Cet encours est constitué de 17 contrats à taux fixe, 2 contrats à taux variable (taux Euribor) et un prêt à taux zéro (CDC).

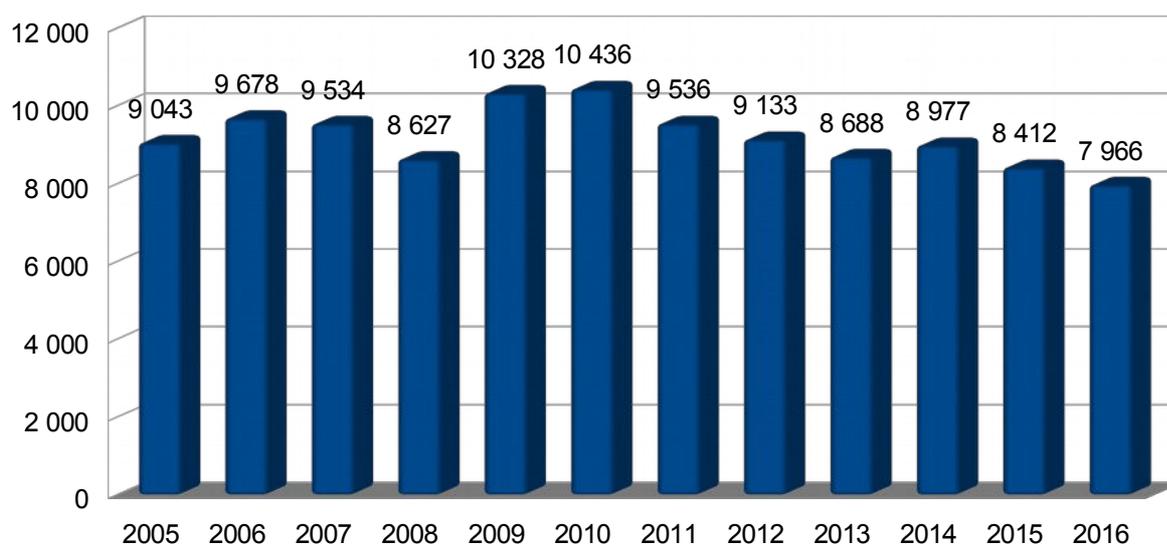
Soit un encours à taux fixe de 7 230 000 € et un encours à taux variable de 736 000 €.

L'encours de dette est réparti entre 8 établissements bancaires : la société générale, la caisse d'épargne, la caisse française de financement local, le crédit mutuel, le crédit foncier, le crédit agricole, la CDC et la banque postale.

En 2016, la commune a contracté un emprunt de 800 000 € sur 15 ans avec un fixe de 1,20 %.

Dans un même temps la commune a remboursé 1 245 000 € de capital, elle s'est donc désendettée.

► ENCOURS DE LA DETTE (en milliers d'euros)



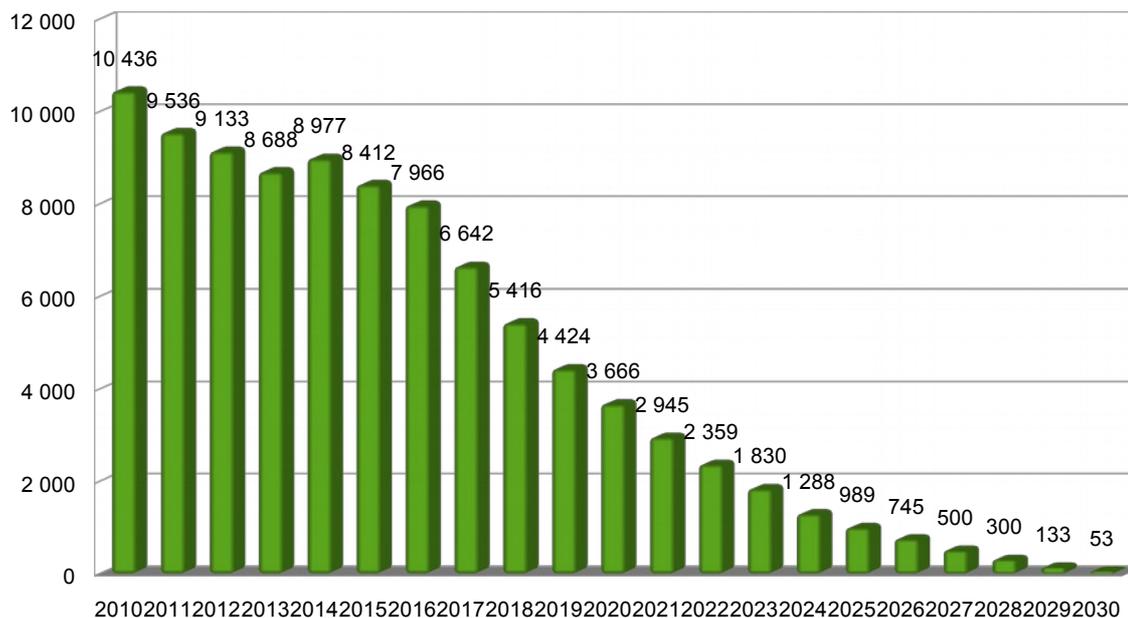
Ratios encours dette par habitant

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Tarnos	915 €	809 €	759 €	716 €	732 €	662 €	633 €
Moyenne strate	950 €	935 €	955 €	964 €	958 €	944 €	

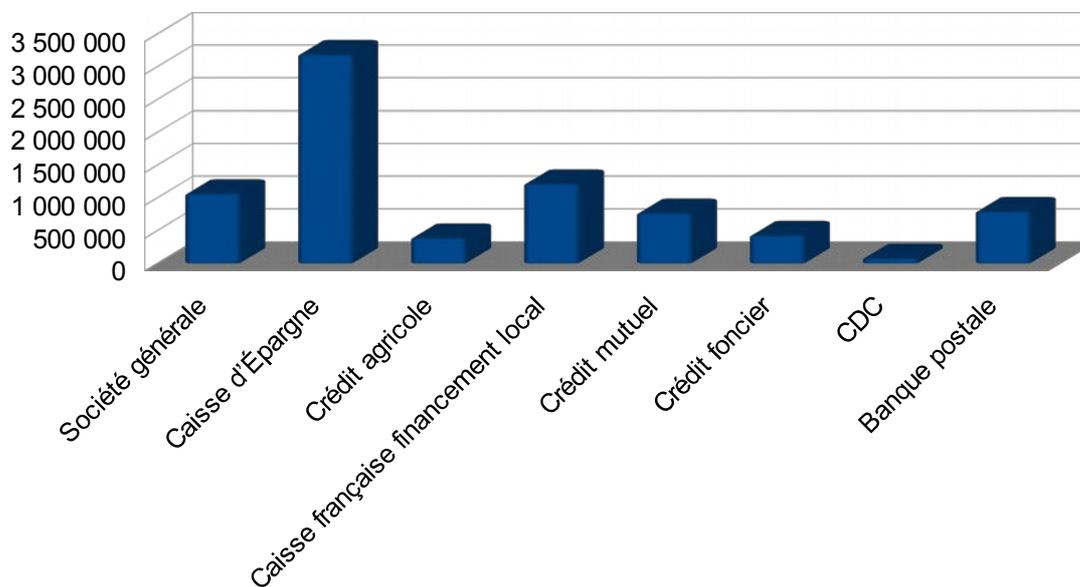
	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Population Tarnos	11 410	11 790	12 031	12 141	12 262	12 700	12 575



► **TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE (en milliers d'euros)**



► **ENCOURS DE LA DETTE PAR ORGANISMES PRETEURS**





IX-LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS

La collectivité est déjà liée par certains engagements pluriannuels tant en investissement qu'en fonctionnement :

► Dépenses d'investissement

		2017	2018	2019	2020	TOTAL
Dette	Remboursement du capital	1 325 000	1 225 500	992 000	758 500	4 301 000
Acquisitions foncières	Portage foncier EPFL	620 000	67 500	67 500	67 500	822 500
Bâtiments	Accessibilité des bâtiments	132 480	89 280	168 360	186 840	576 960
	Centre technique	2 213 291	2 491 622			4 704 913
	Panneaux photovoltaïques Biarrotte	8 400	8 400	8 400	8 400	33 600
Aménagement urbains	Trambus	250 000	250 000	250 000	250 000	1 000 000
	Accessibilité arrêts de bus	60 000	60 000	60 000	60 000	240 000
	Place Viro	422 400	633 600			1 056 000
Subvention d'équipement	Subvention équipement construction FJT	75 000				75 000
	TOTAL ESTIME	5 106 571	4 825 902	1 546 260	1 331 240	12 809 973

► Dépenses de fonctionnement

		2016	2017
Délégation de service public*	<i>DSP Centre de loisirs</i>	1 009 700 €	707 000 €
Contribution service incendie	<i>SDIS</i>	332 000 €	325 314 €
Subvention de fonctionnement au CCAS	<i>CCAS</i>	480 000 €	450 000 €
Contributions aux syndicats intercommunaux	<i>STACBA</i>	246 000 €	246 000 €
	<i>Parc Intercommunal des Sports Boucau Tarnos</i>	267 100 €	267 100 €
	<i>Aygas</i>	17 500 €	17 550 €
	<i>Syndicat du Bas Adour</i>	12 400 €	12 500 €
	<i>Syndicat Mixte de rivière</i>	8 000 €	8 000 €
	<i>Nettoyage des Plages (CD 40)</i>	75 000 €	75 000 €
	<i>Chenil Birepoulet</i>	34 500 €	34 500 €
Participation (convention d'adhésion)	<i>Association d'Aide Familiale</i>	85 000 €	85 000 €
Cotisation	<i>Centre Musicaux Ruraux</i>	37 000 €	
Participation école privée	<i>Participation école Notre Dame des Forges</i>	19 500 €	24 000 €
Subventions d'équilibre Budgets annexes	<i>Mission d'Action Culturelle</i>	66 250 €	69 210 €
	<i>Pôle de Services</i>	120 000 €	120 000 €
TOTAL ESTIME		2 809 950 €	2 441 174 €

****DSP : en 2017, la dépense est prévue jusqu'au 1/09/2017 date de la fin du contrat actuel***

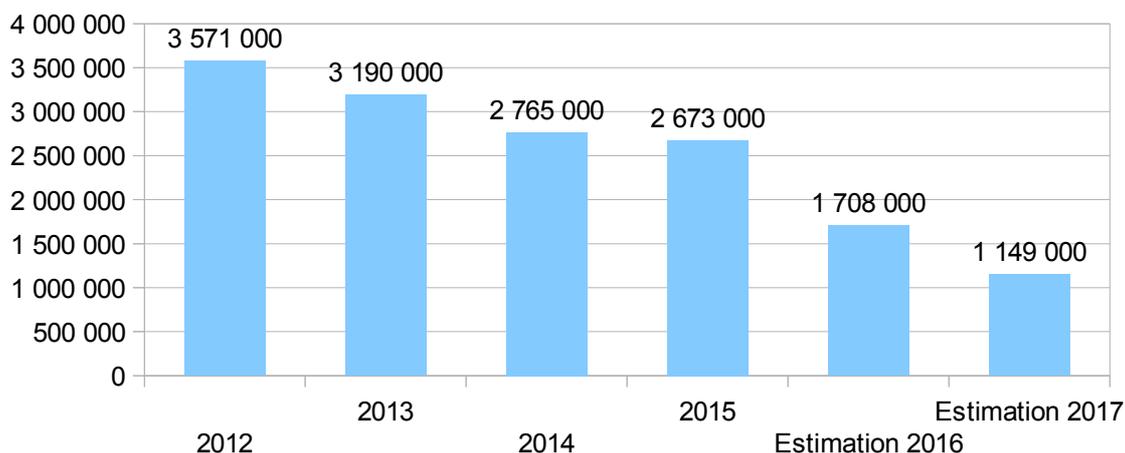


X-L'EPARGNE

Vue rétrospective de l'Epargne de 2012 à 2015 et estimation de l'épargne pour les années 2016 et 2017.

► L'épargne brute :

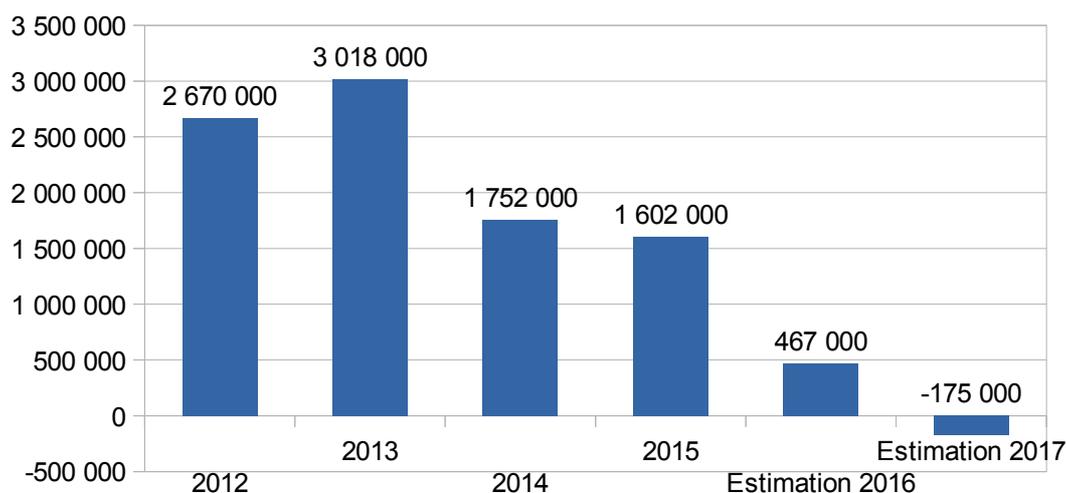
L'épargne brute est la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (ne prend pas en compte les charges et les produits exceptionnels)



► L'épargne nette :

L'épargne nette : il s'agit de l'épargne brute à laquelle on ajoute le remboursement du capital des emprunts ainsi que les charges et les produits exceptionnels.

L'épargne nette donne la capacité d'autofinancement de la commune pour financer ses investissements.



Pour mémoire, en 2013 la commune a réalisé deux cessions (produits exceptionnels) : le musée des miniatures à la maison d'enfants de Castillon (392 505 €) et la SCI la Sablère à l'EPFL (357 500 €).



XI-LA FISCALITE

EVOLUTION DES BASES REELLES DE LA FISCALITE LOCALE

	2012	2013	2014	2015	2016
Bases brutes TH	17 915 373 €	18 397 969 €	18 732 616 €	19 197 883 €	19 837 651 €
bases nettes TH	15 592 513 €	15 991 938 €	16 085 154 €	16 856 518 €	16 799 106 €
Evolution	4,56%	2,56%	0,58%	4,80%	-0,34%
bases TFB*	15 885 930 €	16 279 894 €	16 853 583 €	17 174 267 €	18 070 000 €
Evolution	3,23%	2,48%	3,52%	1,90%	5,22%

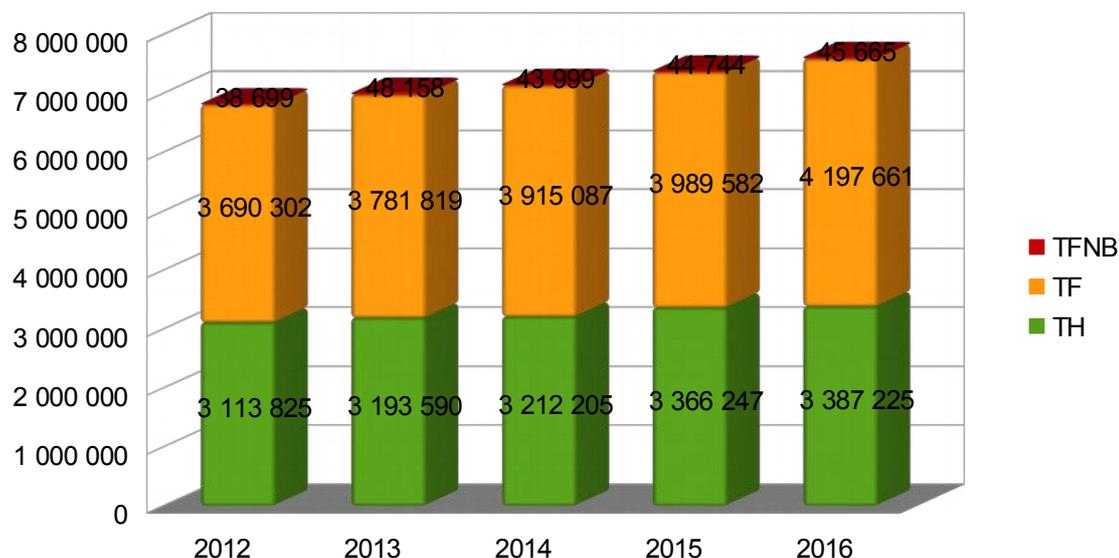
sources imprimés fiscaux 1386

Bases du foncier bâti 2016 prévisionnelles, le montant définitif sera notifié en janvier (source imprimé fiscal 1259)

En 2016, les mesures gouvernementales relatives à l'exonération de TH des foyers modestes se sont traduites par **une hausse de 51 % des exonérations fiscales** pour les tarnosiens (soit une baisse du produit de TH de 134 000 € hors majoration sur les résidences secondaires).

Cette mesure sera compensée par l'Etat en 2017.

EVOLUTION DU PRODUIT DE LA FISCALITE LOCALE



Sources : états fiscaux 1288 pour les années 2012 à 2015 (n'intègre pas les rôles supplémentaires et complémentaires de 2015).
état fiscal 1386 pour la TH 2016
état fiscal 1259 pour la TF et TFNB 2016

A noter qu'en 2016, la commune a perçu pour la première fois un produit de **32 444 €** relatif à la mise en place de la **majoration de la TH pour les résidences secondaires**.



Des taux inchangés depuis 2010

Taxe d'Habitation	Taxe Foncière	Taxe Foncière Non Bâtie
19,97%	23,23%	56,10%

Ces taux sont légèrement plus élevés que ceux des communes de la même strate. Cependant, jusqu'en 2016, les sommes payées par les ménages tarnosiens étaient inférieurs à la moyenne des impôts locaux payés en France.

En effet, contrairement à la quasi totalité des contribuables français, ils n'étaient pas contribuables à la TEOM (taux moyen national : 9 ,89%).